

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 15 décembre 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 08/12/2023

Présents : 18

Dont Présents non votants : 1

*L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 5

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Catherine SONZOGNI

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Abstentions: 0

**Représentés:** Christian BIES par Olivier ROUBICHON-OURADOU, Catherine COMBES par Jean ARCAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Jean-Louis LAFAURIE par Mariette COMBES, Sylvie TOLUAFÉ par Olivier ROUBICHON-OURADOU

**Présents non votants :** Patrick CABROL

**Excusés:** Josian CABROL, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL, Didier VORDY

**Absents:**

**Objet: Pôle de pleine nature 2023-2027 " Montagnes du Caroux "**

Dans le cadre de l'appel à projets Massif central / Pôles de nature 2023-2027, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a candidaté sur les communes du périmètre Massif central plus Roquebrun. Ces communes se situent au sein des Communautés de communes Grand Orb et Du Minervois au Caroux.

Le Comité syndical a aussi validé une stratégie et un plan d'actions pour le pôle de pleine nature 2. Cette stratégie doit bénéficier à toutes les populations, habitants et visiteurs. La préservation d'un environnement naturel de grande qualité est une nécessité partagée par tous, tant pour le cadre de vie des habitants que pour les paysages offerts aux visiteurs. Elle vise par ailleurs à renforcer la qualité de vie des habitants en leur proposant un accès à une offre qualifiée et organisée en matière de sports et de loisirs de nature. De plus, les APN et le tourisme sont des leviers de développement pour les territoires, participent au développement économique et donc aussi à la qualité de vie des habitants. Elle doit concilier les évolutions du tourisme avec les enjeux de préservation de l'espace, de la biodiversité et de résilience des écosystèmes au changement climatique. Mais aussi avec l'adaptation des activités touristiques aux nouvelles aspirations des clients ; il s'agit enfin de conforter les emplois de la filière « sports et loisirs de nature ».

Les ambitions et les objectifs sont les suivants :

**Ambition 1 : Des activités de pleine nature moteur de l'attractivité territoriale**

- Objectif opérationnel 1 : Une offre d'activités attractive
- Objectif opérationnel 2 : Un accueil et une animation dédiés aux APN
- Objectif opérationnel 3 : Développer et renforcer la pratique locale et pour tous.

**Ambition 2 : Des Montagnes du Caroux en transition : atténuer, s'adapter et préserver**

- Objectif opérationnel 4 : Faire des Montagnes du Caroux, une vitrine du tourisme durable en milieu naturel
- Objectif opérationnel 5 : Accompagner l'adaptation aux changements climatiques
- Objectif opérationnel 6 : Changer de regard : passer des sites de sport de nature à des sites naturels accueillant une pratique.

Le 16 octobre dernier, notre candidature a été retenue.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles sera le chef de file de la démarche et portera le poste d'animation, en accord avec les Communautés de communes et le comité de pilotage. Le volet touristique du Pôle de pleine nature sera piloté par les Communautés de communes / Offices de tourisme. Une convention est en cours d'élaboration.

Le budget prévisionnel pour 3 ans de l'animation et la mise en œuvre du Pôle de pleine nature « Montagnes du Caroux » est estimé à :

Frais salariaux : 127 138,68 €  
Déplacement (5 %) : 6 356,93 €  
Frais de structure (15 %) : 19 070,80 €  
Total : **152 566,41 €**

Le plan de financements pourrait être le suivant :

FNADT 61 408 € soit 42 %  
Fonds européens 60 645,22 € soit 38 %  
Autofinancement 30 513,19 € soit 20 %

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- accepter que le Pays Haut Languedoc et Vignobles soit chef de file et porte le poste d'animation ;
- l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;
- l'autoriser, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 % de FNADT et des fonds européens.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- accepte que le Pays Haut Languedoc et Vignobles soit chef de file et porte le poste d'animation ;
- autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;
- autorise, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 % de FNADT et des fonds européens.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 15 décembre 2023

Le Président,  
Jean ARCAS

